

Les enfants n'ont pas les mêmes chances

**Pauvreté, maltraitements,
absence de perspectives...**

Les enfants font encore face à d'importantes inégalités.

Les enfants font encore face à d'importantes inégalités en Belgique. Ainsi, les jeunes souffrant d'un handicap, assistés par l'Aide à la jeunesse, en situation de précarité et migrants ne disposent pas des mêmes chances que les autres, ressort-il d'un rapport qu'un certain nombre d'organisations belges de défense des droits des enfants ont déposé auprès du Comité des droits de l'enfant des Nations unies (ONU) jeudi.

Une attention particulière

Le délégué général aux droits de l'enfant, Bernard De Vos, son équivalent du côté flamand, Bruno Vanobbergen et diverses organisations de la société civile francophones et flamandes sont rassemblées au sein de la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE) et de son homologue flamand la Kinderrechtencoalitie (Kireco).

Les ONG ont appelé à porter une attention particulière à l'universalité des droits de l'enfant. « *La non-discrimination constitue l'un des fils conducteurs de la Convention relative aux droits de l'enfant, mais dans notre pays beaucoup d'enfants n'ont pas toujours accès à ce à quoi ils ont droit* », pointe M. Vanobbergen.

« *De plus, les taux de pauvreté chez les enfants continuent d'augmenter. Nous demandons donc au gouvernement de faire en sorte que chaque famille puisse pleinement et normalement faire partie de la société.* »

Le réseau d'ONG demande également

que la situation des mineurs en exil soit suivie de plus près. « *Malgré de nombreux efforts fournis dans les secteurs de l'enseignement, ainsi que de l'aide et protection de la jeunesse, un trop grand nombre de ces enfants n'ont pas de réelles perspectives d'avenir* », estime M. Vanobbergen.

Poursuivre les efforts

De nombreux enfants sont encore victimes de maltraitements et de violences domestiques, toujours selon M. Vanobbergen. « *Il faut poursuivre les efforts pour la sensibilisation (dans ce domaine), mais aussi renforcer la lutte contre la traite et l'exploitation des enfants* », pointe le délégué flamand aux droits de l'enfant. Ce dernier souligne également qu'un grand nombre de jeunes quittent l'enseignement secondaire sans diplôme. « *Il est nécessaire de mettre en œuvre une politique d'égalité des chances explicite et de fournir tous les efforts possibles afin d'éviter l'exclusion de certains étudiants* », d'après lui.

La CODE est coresponsable, avec la Kireco, de la rédaction d'un rapport alternatif au rapport officiel sur l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant en Belgique, que l'État belge doit remettre tous les cinq ans au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies.

L'objectif de ce rapport alternatif est d'analyser la conformité de la législation belge à la Convention relative aux droits de l'enfant, d'une part, et l'application donnée à la législation et aux pratiques existantes, d'autre part. Le Comité des droits de l'enfant des Nations unies à Genève entendra les différents acteurs des droits de l'enfant en juin 2018 et le processus débouchera sur les évaluations finales au début de 2019. ■